



## Déroulement des E3C : 1er bilan au CT

### *Questions déposées par le SNES-FSU*

Le SNES-FSU a posé une série de questions sur le déroulement des E3C à l'AEFE lors du Comité technique (CT) du 25 février 2020 :

- **sur le choix des sujets**

L'accès à la banque nationale des sujets (BNS) est complexe, abscons et à l'étranger parfois très tardif. L'accompagnement a été souvent inexistant. Comment l'administration compte-t-elle y remédier pour les prochaines sessions ?

Au lycée de la Marsa (Tunisie), où l'équipe d'histoire-géographie a refusé de choisir le sujet, celui-ci a donc été décidé par le seul proviseur. D'après nos informations, les élèves ont protesté parce que le sujet portait sur le programme traité au 2<sup>e</sup> trimestre alors que la direction aurait annoncé au préalable que l'épreuve porterait sur le programme traité au 1<sup>er</sup> trimestre. Après qu'elle se soit tenue, les élèves ont demandé et obtenu l'annulation de l'épreuve et son report à une date ultérieure. Est-ce le rôle du chef d'établissement d'établir un programme de révision ? Sur quelles bases se fonde l'annulation de l'épreuve par le proviseur ? Selon nous, le chef d'établissement a décidé de choisir le sujet en l'absence de consultation de l'équipe, il doit en assumer la responsabilité et ce ne sont pas les enseignants ou les autres personnels qui doivent en pâtir par une nouvelle surveillance et des délais de correction raccourcis.

- **sur la correction**

Les dates de vacances des établissements à l'étranger ne sont visiblement pas prises en compte par les académies partenaires pour l'attribution des lots de correction : la période de correction correspond parfois à une période de vacances seulement, et la date de remise des notes peut intervenir durant les vacances. Cela pose des problèmes notamment lorsque les collègues se retrouvent sans matériel informatique voire sans accès à internet. Les enseignants ont prévu leur déplacement de longue date avant de connaître le calendrier des E3C. Il est évident pour nous que l'on ne peut imposer à un personnel d'avoir un ordinateur portable personnel pour accéder à Santorin et à prendre ses vacances en fonction de la réception d'internet. Quelle adaptation l'Agence préconise-t-elle ?

Comment l'administration entend-elle faire appliquer ses consignes concernant :

a) le problème du vivier de correcteurs ? A Hambourg par exemple, des collègues ont appris par surprise qu'ils étaient de correction des E3C et parmi les correcteurs, certains n'enseignent pas en Première.

b) le problème du nombre de copies à corriger lorsque celui-ci excède le nombre habituel d'élèves du correcteur ? (des cas en zone Amlanord)

- **sur la rémunération**

Le MEN n'a toujours pas publié le texte instaurant le forfait de 50 € par lot de copies. Cette "aumône" sera-t-elle directement appliquée à l'AEFE ou sera-t-il nécessaire de la transcrire par un texte spécifique ?

## ***Réponses de l'AEFE***

Le directeur a remercié tous les personnels (enseignants, directions et administratifs) qui ont permis la mise en place des E3C.

L'AEFE a apporté les éléments de réponse suivants qui laissent en suspens certains points et appellent certaines remarques.

### **1/ Choix des sujets :**

Faute d'une procédure d'authentification sécurisée, en cours de déploiement par le service informatique de l'Agence, l'accès des établissements aux sujets d'E3C s'est faite **sur l'espace BNS-TRIBU plutôt que sur l'application BNS**. La communication des comptes permettant d'accéder à BNS-TRIBU a relevé directement de l'AEFE. Les comptes des chefs d'établissement ont été adressés par courriel individuel aux intéressés entre le 13 et le 15 décembre 2019. Parallèlement, une procédure d'utilisation de BNS-TRIBU a été communiquée par la DGESCO aux académies de rattachement, pour diffusion complémentaire aux établissements d'enseignement français à l'étranger. Chaque établissement homologué pour le cycle terminal s'est vu attribuer un accès permettant plusieurs connexions simultanées à l'outil. Au cas par cas, lorsque la taille de l'établissement le justifiait, des accès supplémentaires ont été délivrés aux établissements qui en adressaient la demande au Service pédagogique.

**L'outil a connu des difficultés de fonctionnement ou de mise à disposition de certains sujets** (problèmes largement partagés par BNS nominale sur le territoire national) pour lesquelles le MEN a apporté des réponses au fil de l'eau : problèmes sur les sujets de Langues Vivantes essentiellement liés au format des fichiers vidéo ; problèmes de disparitions des sujets liés à une désynchronisation anormale entre BNS et BNS-TRIBU.

Il convient de noter que lors des séminaires de zone, les établissements ont confirmé la bonne appropriation de BNS-TRIBU pour les E3C. Si l'accès de tous les personnels concernés (chefs d'établissement, enseignants de 1ère) à BNS nominale reste la cible à brève échéance, **il est donc fortement envisagé de ne déployer celui-ci qu'à compter de la rentrée scolaire 2020-2021**.

**Le SNES-FSU s'étonne de ce délai, qui n'est pas de nature à fluidifier l'accès des correcteurs aux sujets.**

### **2/ Déroulement des épreuves :**

Au sein du réseau, les premières épreuves se sont déroulées entre la 3ème semaine de janvier 2020 (Amérique du Nord) et la 3ème semaine de février. L'Agence a relevé plusieurs **appels au boycott des E3C1 en Egypte, en Tunisie ou encore en Espagne**. Au **Lycée Gustave-Flaubert de La Marsa** (Tunisie), l'épreuve d'Histoire-géographie a été annulée et reportée en lien avec l'académie partenaire d'Aix-Marseille et l'AEFE. Voir plus haut notre question relatant les faits. L'Agence nous précise que le chef d'établissement avait pris l'attache de l'IPR pour choisir le sujet.

**Le SNES-FSU estime que le proviseur du lycée de La Marsa est néanmoins sorti de ses prérogatives en fixant un programme de révisions des E3C, programme qui ne correspondait pas au sujet finalement choisi par lui.**

### **3/ Numérisation des copies**

A l'instar des établissements en France, les établissements à l'étranger rencontrent des **difficultés lors de la numérisation des copies sur l'outil SANTORIN** (application du MEN dédiée à la correction des E3C) :

- . numérisation des feuilles d'émargement qui doivent être traitées individuellement ;
  - . traitement des copies ponctuellement long (8 copies maximum et réinitialisation nécessaire entre chaque paquet de 8 copies) et, dans quelques cas, non association automatique au candidat pour la plupart des copies ;
  - . impossibilité de numériser certaines annexes (fonds de carte et légendes des sujets d'Histoire-Géographie).
- Ces difficultés sont toutes partagées avec le territoire national et s'avèrent – à l'examen – indépendantes du matériel déployé. Elles appelleront de la part du MEN des évolutions et amélioration de l'application SANTORIN.

**Le SNES-FSU estime que la précipitation dans la mise en place de la réforme du bac explique ces dysfonctionnements. Il rappelle qu'il avait fallu 10 ans à l'AEFE pour tester puis étendre zone par zone la numérisation des copies de baccalauréat.**

#### **4/ Allotissement des copies et attribution aux correcteurs :**

problèmes techniques. Quelques problèmes d'affichage localisés ont été signalés. Comme en France, une difficulté réside dans l'**absence d'affichage du sujet associé à la copie en correction**, obligeant les correcteurs à retourner sur la BNS pour prendre connaissance du sujet, ou obligeant les zones à organiser un dépôt partagé des sujets retenus pour faciliter leur consultation par les correcteurs. La direction du numérique pour l'éducation du MEN travaille actuellement au développement d'une nouvelle fonctionnalité sur SANTORIN permettant de remédier à cet état de fait.

Quelques établissements ont fait état d'**erreurs dans l'attribution des copies** par SANTORIN. Ces copies étaient attribuées pour correction à l'enseignant des élèves ayant composé. Il s'est avéré que cette erreur résultait d'une mauvaise utilisation de l'outil. En effet, il est recommandé pour les établissements français à l'étranger (dont les groupes classe ne peuvent être importés dans SANTORIN) de privilégier l'attribution manuelle à l'attribution automatique des copies.

**Le SNES-FSU estime que la précipitation dans la mise en place de la réforme du bac explique ces dysfonctionnements. Il rappelle qu'il avait fallu 10 ans à l'AEFE pour tester puis étendre zone par zone la numérisation des copies de baccalauréat.**

Vivier de correcteurs. La note de service AEFE n°2236 du 29/11/2019 ouvre bien la possibilité de recourir à des correcteurs n'enseignant pas en classe de 1ère : « Sont **prioritairement mobilisés par la correction des E3C les correcteurs qui enseignent au niveau correspondant, sans qu'il soit interdit de recourir**, en tant que de besoin, à d'autres correcteurs des disciplines concernées exerçant dans d'autres niveaux. Dans l'hypothèse où la zone ne serait pas en capacité de mobiliser des correcteurs pour certaines disciplines rares (notamment les langues à faible diffusion) dans des conditions garantissant l'anonymat de la correction, il conviendrait de se tourner vers l'académie de rattachement. »

**Le SNES-FSU se félicite de la réponse de l'AEFE qui rappelle la nécessité de respecter des règles l'information préalable du correcteur doit prendre la forme d'un message en amont de l'exercice, via le chef d'établissement et une convocation des correcteurs doit être établie via l'application IMAG'IN.**

Charge de correction. La **mutualisation des enseignants correcteurs** a pu être utilisée à l'échelle des zones pour les établissements ne disposant pas en interne d'un vivier de correcteurs suffisant. Dans les zones qui disposent d'un service coordonnateur des examens, ce travail de mutualisation a pu être centralisé.

La note de service AEFE n°2236 "recommande d'attribuer à chaque correcteur un nombre de copies cohérent avec sa charge habituelle d'enseignement dans les classes concernées par les E3C". Cette consigne a été rappelée systématiquement dans toutes les communications et toutes les interventions du Service Pédagogique dans les zones. Toutefois, certaines situations peuvent conduire à dépasser cette limite : empêchement d'un correcteur, prise en compte des copies des candidats libres lors des E3C2 (spécialité non poursuivie) ... D'après les premiers retours qui parviennent au Service pédagogique, cette consigne a été largement prise en compte dans les zones dans le cadre des E3C1. Un outil excel a été élaboré pour faciliter le travail de distribution des copies à l'échelle d'une zone. Cet outil permet de prendre en compte la diversité des sujets proposés, afin de **limiter le nombre de sujets alloués à un même correcteur, ainsi que la charge courante d'enseignement des correcteurs.**

**Le SNES-FSU estime que la diffusion et surtout l'utilisation de cet outil s'avère indispensable ; en effet, dans certaines zones (Europe) et certaines disciplines, le nombre de sujets par correcteur a été trop important. Le SNES-FSU se félicite que l'Agence fasse appliquer ses textes.**

## 5/ Calendrier des corrections

L'AEFE rappelle que le calendrier des épreuves est fixé par les établissements à l'intérieur de la fourchette calendaire donnée par l'académie partenaire. Aussi si **les corrections peuvent intégrer des périodes de congés scolaires**, les établissements doivent s'assurer que la période dévolue aux corrections (c'est-à-dire entre la mise à disposition des copies numérisée et la date butoir de remontée des notes) **ne chevauche pas exclusivement une période de congés et laisse un délai de correction hors temps de congé cohérent avec la charge allouée.**

**Le SNES-FSU invite les sections à lui signaler les cas où la période de correction se limite aux vacances : son intervention auprès de l'AEFE a déjà permis un report de la date de remise des notes pour un pays qui nous avait sollicité.**

## 6/ Rémunération des corrections

Le MEN envisage une **indemnité exceptionnelle** au bénéfice des professeurs participant à l'évaluation des E3C au titre de l'**année scolaire 2019-2020**. L'AEFE reste dans l'**attente de la publication des textes réglementaires** précisant les modalités en vue de leur transposition au réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Il sera alors envisagé une procédure de remboursement par les établissements **à l'instar de ce qui se pratique pour le paiement des IJE** (indemnités de jury d'examen).

S'agissant des **personnels de droit local**, l'AEFE **préconisera un alignement** sur ces modalités afin de respecter l'équité entre les correcteurs.

**Le SNES-FSU s'inquiète à la fois de la modicité, du retard et du caractère exceptionnel (limité à 2019-2020) de cette rémunération. Lire son analyse ici : "[travailler plus pour gagner moins](#)".**

## 7/ Cas particulier des pays d'Asie affectés par la crise sanitaire du Coronavirus :

Deux établissements de la zone Asie Pacifique (Hong Kong et Pékin) ne pourront pas organiser leurs E3C1 dans le délai imparti par l'académie de rattachement (Montpellier) pour la remontée des notes en vue de l'harmonisation. Le service pédagogique de l'AEFE est en relation étroite avec la division des examens et concours de l'académie de Montpellier et avec le MEN afin de mettre en place un nouveau calendrier des épreuves.

**Le SNES-FSU suit de très près la situation et exprime son soutien aux personnels.**

## 8/ les épreuves à venir

Le SNES-FSU est intervenu pour demander une plus grande anticipation dans l'organisation de la deuxième session : calendrier des épreuves, choix des sujets, période de correction, informations aux correcteurs... Le SNES-FSU a aussi rappelé que cette organisation qui relève certes du chef d'établissement peut et même doit se faire en concertation avec les équipes pédagogiques. Le SNES-FSU a aussi demandé que les réponses et les préconisations de l'Agence lors de ce Comité technique soient diffusées aux chefs d'établissement. L'Agence s'y est engagée.